CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur

Passion sportive, Excellence éducative !

Coller ici
une photo récente

DOSSIER D'INSCRIPTION

BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT
SPECIALITE : ACTIVITES AQUATIQUES ET DE LA NATATION

SESSION 2015/2016

DOSSIER A RENVOYER AU CREPS PACA SITE DE BOULOURIS AVANT LE 24 JUILLET 2015

Je soussigné(e) **NOM** _____

Nom de jeune fille _____ **Prénom** _____

Situation familiale _____

Sexe : M ☐ F ☐ Nationalité _____

Date naissance _____ lieu/naissance _____ Département _____

Adresse _____

_____

Commune _____ Code Postal _____

Tél _____ Portable _____

E-mail : _____ @ _____

Désire m'inscrire à la formation
BP JEPS des Activités Aquatiques et de la Natation

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis :

Fait à _____ le _____

Signature

1/

Etablissement Public du Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports
CREPS PACA – Site de Boulouris – 346 bd des mimosas CS 40501 - 83707 Saint-Raphaël Cedex
☏ 04 94 40 27 40 🖷 04 94 95 86 69
Site Internet http://creps-paca.sports.gouv.fr
Email : boulouris@creps-paca.sports.gouv.fr

Les pièces à joindre au dossier :

1. La demande d'inscription complétée lisiblement et signée.

2. Une photocopie du diplôme de secourisme du **P.S.E. 1**. **à jour et de l'attestation de recyclage annuel**

3. de **16 à 18 ans** ⇨ Attestation de recensement ou Certificat de participation à la journée d'appel de préparation à la défense

   de **18 à 25 ans** ⇨ Certificat de participation à la journée d'appel de préparation à la défense ou attestation provisoire de participation à cette journée ou attestation individuelle d'exemption

4. **Un certificat médical** (daté de moins de trois mois à la date des tests de sélection) et établi impérativement sur le formulaire ci-joint.

5. Une copie du diplôme du **BNSSA à jour de recyclage** si vous le possédez.

6. Une copie des **diplômes que vous possédez dans le champ du sport et de l'animation** (BAPAAT, BEES, BPJEPS, Partie Commune des BEES, diplômes fédéraux).

7. Une photocopie recto/verso de la **carte nationale d'identité** ou du passeport ou du livret de famille.

8. Une photocopie de la carte de **Sécurité Sociale** mentionnant les droits actuels.

9. Une attestation d'assurance en responsabilité civile, éventuellement : se reporter au paragraphe **« Assurance et protection sociale ».**

10. Une attestation d'inscription à **POLE EMPLOI** si vous êtes demandeur d'emploi.

11. Le cas échéant, **la fiche de prescription** délivrée par les Missions Locales (- 26 ans) **ou le compte rendu d'entretien** délivré par les PE : ⌧ **se reporter au paragraphe : « Comment financer votre formation »**

12. **Le questionnaire dûment complété** (ci-joint).

13. **2 photos d'identité** (avec votre nom au dos de chacune) dont **1 à coller sur la 1ère page du dossier**.

14. **3 enveloppes rectangulaires format 22 x 11 autocollantes**,
    Ces enveloppes devront être affranchies au tarif en vigueur et libellées à votre nom, prénom et adresse.

15. **1 chèque d'un montant de 20,00 €uros** libellé à l'ordre de : **Agent comptable du CREPS PACA,** correspondant aux frais administratifs de dépôt de dossier
    (en l'absence de chèque, le dossier ne sera pas traité).

    ☞ ***Attention : ce chèque sera encaissé même en cas d'absence aux tests de sélection.***

Informations pratiques :

☞ ***Comment financer votre formation*** ? Les aides à la formation professionnelle – mode d'emploi.

Selon votre parcours et votre situation actuelle au regard de l'emploi, divers organismes peuvent vous aider.

1) le coût de la formation peut être pris en charge
2) vous pouvez éventuellement être rémunéré.
3) vous pouvez éventuellement être pris en charge pour vos déplacements, votre hébergement, votre restauration.

Principaux dispositifs de prise en charge qui peuvent vous concerner :

⏩ ***Vous êtes salarié*** **:** ➢ ***Contactez votre employeur***
Financement possible directement par l'entreprise ou par l'organisme qui collecte les cotisations à la formation professionnelle
de votre employeur.

⏩ ***Vous êtes demandeur d'emploi*** **:** ➢ ***Contactez votre mission locale si vous avez moins de 26 ans ou votre Pôle Emploi si vous avez plus de 26 ans*** Ce sont les prescripteurs de la formation.

* **si la formation est conventionnée par le Conseil Régional** : il peut y avoir gratuité du coût de la formation et rémunération éventuelle selon votre statut.

* **certaines formations peuvent être prises en charge par Pôle Emploi**. La rémunération est possible selon vos droits ouverts.

* **si vous avez achevé un contrat à durée déterminée depuis moins d'un an**, vous avez peut-être droit à un Congé Individuel de Formation (CIF-CDD) d'un an : Vous devez faire une demande de prise en charge financière auprès de l'organisme paritaire collecteur agréé (FONGECIF ou OPCA) dont relève l'entreprise dans laquelle vous avez exécuté votre dernier contrat
☞ (**Attention : au minimum 3 mois avant l'entrée en formation**).

* vous pouvez également rechercher un employeur pour une embauche en **contrat de professionnalisation.**

⏩ ***Vous êtes allocataire du RSA*** **:** ➢ ***Contactez votre Conseil Général***

⌧ **LES STAGIAIRES DE MOINS DE 26 ANS DOIVENT PRENDRE CONTACT AVEC LEUR MISSION LOCALE BIEN AVANT LE DEBUT DE LA FORMATION. IL EST FORTEMENT CONSEILLE DE LE FAIRE AVANT MEME LE PASSAGE DES TESTS DE SELECTION.**

ATTENTION !

La prise en charge des formations n'est pas un dû. Les prises en charge sont toujours décidées par une commission qui attribue les financements en fonction du nombre de places possibles, toujours inférieur à la demande.
Le financement peut donc être refusé.

☞ **Assurance et protection sociale** :

Les stagiaires en formation au CREPS sont automatiquement assurés les jours de formation par l'assurance de l'établissement au titre de la responsabilité civile et de l'assurance de personne. Ceci ne vous dispense pas de votre assurance personnelle.
La couverture assurance maladie est indispensable. Si vous n'êtes pas couvert, contactez votre caisse primaire d'assurance maladie (CPAM).

Coût de la formation et de l'hébergement **:**

	TARIFS CONCERNANT LA FORMATION AU BP AAN
Frais pédagogiques	Tarif de la formation **: 7 224 €** Tarif « financement individuel » **: 4 515 €**
Frais administratifs de dépôt de dossier	**20,00 €uros**

HEBERGEMENT

(Hébergement en pension complète en chambres de 3 ou 4 lits)

L'hébergement est possible au CREPS, mais le nombre de places est limité.

☞ Priorité sera donnée aux candidats qui ont déclaré dès l'inscription leur intention d'être hébergés et qui s'engagent sur la durée complète de la formation.
Parmi ces candidats prioritaires, l'éloignement du domicile habituel et la possession d'un moyen de locomotion seront pris en compte.

☞ En cas d'impossibilité, des solutions externes seront recherchées.

NB : ***Le CREPS se réserve le droit d'exclure tout stagiaire dont le comportement ne serait pas satisfaisant.***

TARIFS : Pension complète hors forfait (par jour) 32,50 €
Repas seul 9,00 €

☞ ***Pendant la formation : les frais de pension complète ou de demi-pension doivent être réglés en début de mois.***

***NB* : POUR LES CANDIDATS SOUHAITANT ETRE HEBERGES : PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES, L'INTERNAT DEVRA ETRE LIBERE. UNE SOLUTION INDIVIDUELLE SERA ETUDIEE AVEC LES STAGIAIRES EN FORMATION A CES PERIODES**.

Document informatif sans valeur contractuelle

Certificat médical

De non contre-indication à l'exercice des activités pratiquées au cours de la formation et à l'accomplissement du ou des tests préalables à l'entrée en formation pour ceux qui y sont soumis.

Je soussigné(e), ……, docteur en médecine, atteste avoir pris connaissance du contenu des tests ainsi que des activités pratiquées au cours de la formation préparatoire au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « activités aquatiques et de la natation » ci-dessous mentionnés, certifie avoir examiné, M./Mme ……, candidat(e) à ce brevet, et n'avoir constaté à la date de ce jour, aucune contre-indication médicale apparente :

- à l'accomplissement du ou des tests préalables à l'entrée en formation (si il/elle y est soumis(e)
- et à l'exercice de ces activités.

J'atteste en particulier que M./Mme …… présente une faculté d'élocution et une acuité auditive normales ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences suivantes :

Sans correction : une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesurées séparément sans que celle-ci soit inférieure à 1/0 pour chaque œil. Soit au moins : 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10.
Cas particulier : dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 4/10 + inférieur à 1/10.

Avec correction :
- soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieur à 1/10)
- soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil corrigé au moins à 8/10.

Cas particulier : dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 10/10 pour l'autre œil corrigé.

La vision nulle à un œil constitue une contre-indication.

Certificat remis en main propre à l'intéressé pour servir et valoir ce que de droit

Fait à …….. le ……

(Signature et cachet du médecin)

INFORMATIONS AU MEDECIN

A - Activités pratiquées au cours de la formation

Le candidat au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité «activités aquatiques et de la natation » est amené à :

- encadrer et enseigner des activités aquatiques d'éveil, de découverte et d'apprentissage pluridisciplinaire des nages codifiées du programme de la Fédération internationale de natation pour tous publics ;
- assurer la sécurité des pratiquants, des pratiques, des lieux de pratiques et des baignades.

A ce titre, il doit être en capacité :

- d'intervenir en milieu aquatique en cas d'accident ou d'incident;
- de rechercher une personne immergée ;
- d'extraire une personne du milieu aquatique.

B - Tests liés aux exigences préalables à l'entrée en formation

Test de performance sportive

Il consiste à parcourir une distance de 800 mètres nage libre en moins de 16 minutes.

Test technique de sauvetage

Epreuve n° 1

Elle consiste en un parcours aquatique en continu de 100 mètres, en bassin de natation, comprenant :

- un départ du bord du bassin ou d'un plot de départ, suivi de 25 mètres nage libre en surface ;
- deux parcours de 25 mètres, comprenant chacun 15 mètres en immersion complète sur un trajet défini (matérialisé au fond et sur les bords), sans que le candidat ne prenne appui ;
- une plongée dite « en canard «, suivie de la recherche d'un mannequin qui repose entre 2 mètres et 3,70 mètres de profondeur ; le candidat remonte le mannequin en surface, puis le remorque sur 25 mètres, visage hors de l'eau ;
- la position d'attente du mannequin au fond de l'eau est indifférente ; le mannequin doit être de modèle réglementaire, c'est-à-dire d'un poids de 1,5 kg à une profondeur d'un mètre ;
- lors du remorquage, le mannequin devant avoir les voies aériennes dégagées, la face de son visage se trouve au-dessus du niveau de l'eau.

Ce parcours doit être accompli en moins de 2 minutes 40 secondes.

Le port d'une combinaison, de lunettes de piscine, de masque, de pince nez ou de tout autre matériel n'est pas autorisé.

Epreuve n° 2

Elle consiste en un parcours de sauvetage avec palmes, masque et tubas, en continu de 250 mètres, en moins de 4 minutes 20 secondes :

Au signal du départ de l'épreuve, le candidat s'équipe dans ou hors de l'eau ;

- le candidat parcourt 200 mètres en palmes, masques et tuba. A la fin du parcours de nage, il doit effectuer une immersion pour rechercher un mannequin situé à 5 mètres maximum du bord du bassin et à une profondeur comprise entre 2 mètres et 3,70 mètres au plus ;
- le candidat remonte le mannequin dans la zone des cinq mètres. Il le remorque sur le reste de la distance du parcours ;
- le mannequin est de modèle réglementaire, c'est-à-dire d'un poids de 1,5 kg à une profondeur d'un mètre.

Epreuve n°3

Elle consiste à assurer le sauvetage d'une personne qui simule une situation de détresse et se situe à 15 mètres au moins et 25 mètres au plus du bord :

- la victime saisit le sauveteur de face ; après s'être dégagé, le sauveteur transporte la victime vers le bord en sécurité tout en la rassurant ;
- le sauveteur sort la victime de l'eau sans utiliser les échelles ou tout autre moyen matériel ;
- après avoir sécurisé la victime, le sauveteur effectue une vérification des fonctions vitales, puis il explique succinctement la démarche qu'il compte mettre en œuvre pour assurer le secours à la victime.

Le candidat effectue l'épreuve en short et tee-shirt. Le port de combinaison, de lunettes de piscine, de masque, de pince nez ou de tout autre matériel n'est pas autorisé.

C - Dispositions particulières pour les personnes présentant un handicap

La réglementation du diplôme prévoit que le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale peut, après avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté, aménager le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative pour toute personne justifiant d'un handicap.

Dans le cas où le médecin constate une contre-indication liée à un handicap, il le mentionne sur le certificat et oriente le candidat vers le dispositif mentionné ci-dessus.

LA SELECTION DES CANDIDATS

Epreuves de sélection : du 31 août au 01 septembre 2015

Les épreuves de sélection des BP JEPS comprennent deux parties : les exigences préalables définies par les arrêtés de spécialité et la sélection de l'organisme destinée à choisir l'effectif et le profil de candidats qu'il souhaite accueillir.

EXIGENCES PREALABLES à l'entrée en formation
(arrêté du 08/11/2010)

Le candidat :
- doit être titulaire de l'unité d'enseignement «premiers secours en équipe de niveau 1» (PSE 1) ou son équivalent,
- à jour de la formation continue, avec production de l'attestation de formation continue ;

- doit produire un certificat médical datant de moins de trois mois, établi conformément à un modèle type.

En outre, il doit être capable :
- de réaliser une performance sportive de la natation ;

- de justifier d'un niveau technique en sauvetage tel que défini dans l'épreuve n°1 du test technique de sauvetage ;

- de justifier de la capacité à effectuer un sauvetage avec palmes, masque et tuba, tel que défini dans l'épreuve n°2 du test technique de sauvetage ;

- de réaliser un test de secours à personnes consistant à récupérer une victime, la sortir de l'eau et à lui prodiguer les premiers secours, tel que défini dans l'épreuve n° 3 du test technique de sauvetage.

TEST DE PERFORMANCE SPORTIVE

Il consiste à parcourir une distance de 800 mètres nage libre en moins de 16 minutes.

TEST DE SAUVETAGE

Epreuve n°1

Elle consiste en un parcours aquatique en continu de 100 mètres, en bassin de natation, comprenant :

- un départ du bord du bassin ou d'un plot de départ, suivi de 25 mètres nage libre en surface ;
- deux parcours de 25 mètres, comprenant chacun 15 mètres en immersion complète sur un trajet défini (matérialisé au fond et sur les bords), sans que le candidat ne prenne appui ;

- plongée dite « en canard », suivie de la recherche d'un mannequin qui repose entre 2 mètres et 3,70 mètres de profondeur ; le candidat remonte le mannequin en surface, puis le remorque sur 25 mètres, visage hors de l'eau ;

- la position d'attente du mannequin au fond de l'eau est indifférente ; le mannequin doit être de modèle réglementaire, c'est-à-dire d'un poids de 1,5 kg à une profondeur d'un mètre ;

- lors du remorquage, le mannequin devant avoir les voies aériennes dégagées, la face de son visage se trouve au-dessus du niveau de l'eau.

Ce parcours doit être accompli en moins de 2 minutes 40 secondes. A chaque virage, le candidat doit toucher la paroi verticale du bassin ou un repère matérialisé. Il ne doit pas reprendre pied mais il est autorisé à prendre appui au fond, lors de la saisie et de la remontée du mannequin. Le candidat effectue l'épreuve en maillot de bain.
Le port d'une combinaison, de lunettes de piscine, de masque, de pince nez ou de tout autre matériel n'est pas autorisé.

Épreuve n° 2

Elle consiste en un parcours de sauvetage avec palmes, masque et tubas, en continu de 250 mètres, en bassin de natation :

- le départ est donné par un coup de sifflet. Le candidat effectue une épreuve de sauvetage en moins de 4 minutes 20 secondes sur une distance totale de 250 mètres ;

Au signal du départ de l'épreuve, le candidat s'équipe dans ou hors de l'eau ;

- le candidat parcourt 200 mètres en palmes, masques et tuba en touchant le mur à chaque virage. A la fin du parcours de nage, il doit effectuer une immersion pour rechercher un mannequin situé à 5 mètres maximum du bord du bassin et à une profondeur comprise entre 2 mètres et 3,70 mètres au plus. Cette recherche se fait après avoir touché l'extrémité du bassin ;

- le candidat remonte le mannequin dans la zone des cinq mètres. Il le remorque sur le reste de la distance du parcours. Le contact à l'extrémité du bassin est obligatoire lors du virage (bassin de 25 mètres) et à l'arrivée ;
- la remontée et le remorquage du mannequin se font sans utiliser l'anneau de celui-ci. Le remorquage s'effectue en position dorsale.
Le candidat peut ne plus utiliser le masque et tuba.

- les 200 premiers mètres s'effectuent en utilisant l'ensemble du matériel (palmes, masque et tuba). Si le candidat rencontre une difficulté ou un défaut de matériel, il effectue la remise en place de celui-ci sans reprise d'appui ;

- lors du remorquage, le mannequin doit avoir les voies aériennes dégagées, pour cela la face du visage du mannequin doit se trouver au-dessus du niveau de l'eau ;

- la position d'attente du mannequin au fond de l'eau est indifférente.

- le mannequin doit être de modèle réglementaire, c'est-à-dire d'un poids de 1,5 kg à une profondeur d'un mètre.

Épreuve n° 3

Elle consiste à porter secours à une personne en milieu aquatique en assurant le sauvetage d'une personne qui simule une situation de détresse et se situe à 15 mètres au moins et 25 mètres au plus du bord :

- la victime saisit le sauveteur de face ; après s'être dégagé, le sauveteur transporte la victime vers le bord en sécurité tout en la rassurant ;

- le sauveteur sort la victime de l'eau sans utiliser les échelles ou tout autre moyen matériel ;

- après avoir sécurisé la victime, le sauveteur effectue une vérification des fonctions vitales, puis il explique succinctement la démarche qu'il compte mettre en œuvre pour assurer le secours à la victime.

Le candidat effectue l'épreuve en short et tee-shirt. Le port de combinaison, de lunettes de piscine, de masque, de pince nez ou de tout autre matériel n'est pas autorisé.

SONT EXEMPTES DU TEST DE PERFORMANCE AU VU DES PIECES JUSTIFICATIVES :

1. **les personnes pouvant attester d'une performance sur 800 m en compétition officielle**
2. **les titulaires du « pass'sports de l'eau » et d'un « pass'compétition » de l'école de natation française (ENF)**

SONT EXEMPTES DU TEST DE SAUVETAGE AU VU DES PIECES JUSTIFICATIVES :

1. **les personnes titulaires du BNSSA à jour du recyclage**

MODALITES DE SELECTION :

L'effectif maximum prévu pour l'entrée en formation est de 18 stagiaires (l'effectif minimum est de 6 stagiaires).

1/ **Performance** :

S'agissant d'une formation réservée à des nageurs ayant le projet de devenir à terme entraîneur, les candidats devront tous être ou avoir été licenciés FFN et avoir réalisé une performance :

➔ **Pour les nageurs** : performance enregistrée dans extranat inférieure aux temps de la grille ci-dessous :

	50 NL	100 NL	200 NL	400 NL	800 NL	1500 NL	100 D	200 D	100 B	200 B	100 p	200 P	200 4 N	400 4 N
dames	32"5	1'10	2'28	5'05	10'35		1'18	2'45	1'29	3'10	1'15	2'44	2'49	5'55
messieurs	28"5	1'02	2'15	4'45		18'30	1'10	2'30	1'17	2'45	1'08	2'30	2'36	5'30

➔ **Pour les poloïstes** : jouer ou avoir joué au moins au niveau N 3

➔ **Pour la natation synchronisée** : attester d'une participation en solo en compétition régionale

➔ **Pour les nageurs avec palmes** : performance en compétition inférieure aux temps de la grille ci-dessous :

	50 NL	100 NL	200 NL	400 NL	800 NL	1500 NL	50 AP	100 IS	400 IS	800 IS
dames	29"	1'04	2'23	5'05	10'40	20'30	29"	1'04	5'15	11'10
messieurs	25"5	56"	2'07	4'35	9'40	18'50	25"	56"	440	10'05

2/ **Epreuve écrite d'analyse de document en rapport avec les activités aquatiques et de la natation d'une durée de 1H30** :

Etre capable d'analyser (lecture, compréhension) un texte simple traitant des activités aquatiques et de la natation (article de presse, témoignage de professionnel,…)
Etre capable d'en dégager les idées principales.
Etre capable de donner son point de vue et de l'argumenter.
Cette épreuve permet à l'équipe pédagogique d'évaluer un niveau minimum nécessaire en expression écrite (grammaire et vocabulaire) pour suivre au mieux la formation et réaliser différents documents écrits (compte-rendu, dossiers, épreuves de certification,…).

Elle est notée à 3 niveaux :

- peut suivre la formation
- aura besoin d'un accompagnement
- trop faible

3/ **Entretien avec un jury d'une durée de 30 minutes à partir du questionnaire remis lors de l'inscription :**

Etre capable de se présenter
Etre capable de retracer ses expériences antérieures en relation avec l'animation sportive ou socio-éducative
Etre capable de comprendre et répondre aux questions du jury
Etre capable d'exposer un projet professionnel faisant apparaître la connaissance du métier et du milieu professionnel.
Etre capable de montrer sa préparation et son anticipation pour la formation

Cette épreuve permet à l'équipe pédagogique d'évaluer les capacités d'expression orale et de communication et de vérifier l'adéquation entre le projet de formation et le projet professionnel ainsi que d'apprécier la motivation du candidat.

Cette épreuve d'entretien est également notée à 3 niveaux :

- favorable
- réservé
- défavorable

QUESTIONNAIRE A REMPLIR ET A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER D'INSCRIPTION

Joindre les pièces justificatives

VOTRE SITUATION AVANT D'ENTRER EN FORMATION

NOM …… Prénom…… Date de naissance……

STATUT A l'ENTREE DE FORMATION:

☐ Salarié(e) - ☐ CDI
- ☐ CDD plus de 6 mois
- ☐ CDD moins de 6 mois
- ☐ Agent titulaire de la fonction publique

☐ Contrats aidés : CUI - CAE, CUI – CIE
Contrat Professionnalisation, Emploi Avenir
(préciser)……
☐ Indépendant, auto-entrepreneur
☐ Travailleur handicapé
☐ Retraité
☐ Sans activité
☐ Etudiant ou scolaire ou stagiaire
☐ Demandeur d'emploi
☐ Bénéficiaire du RSA
☐ Sportif de haut niveau sur liste ministérielle
☐ Autres : ……

Dernier emploi occupé (même ancien) :……

Si concerné :

COORDONNEES DE L'EMPLOYEUR :
Raison sociale : ……..
Adresse :……
……
……..
Téléphone :……..
Nom du responsable :……

COORDONNEES DU POLE EMPLOI OU MISSION LOCALE :
Ville : ……secteur :……..
Nom/ téléphone/mail du conseiller :……
……
……..
Votre Numéro Identifiant Pôle Emploi ……..
Avez – vous une prescription ? : ☐ oui ☐ non

COORDONNEES DE L'ASSISTANTE SOCIALE :
Ville :……secteur :……
Nom et téléphone de l'assistante sociale :……
……
……..

NIVEAU D'ETUDES:
Dernière classe fréquentée :……..
Date :……
Diplôme obtenu le plus élevé : (y compris diplôme jeunesse et sport)
☐ Sans « niveau » Brevet des collèges, CQP, BAFA, BAFD
☐ Niveau V CAP, BEP, BAPAAT
☐ Niveau IV BAC, BEES 1, BPJEPS
☐ Niveau III DEUG, BTS, DUT, DEJEPS
☐ Niveau II Licence, Maitrise, BEES2, DES JEPS, DE DPAD
☐ Niveau I Supérieur à Maitrise
Précisez les diplômes obtenus : ……
……
……
……
……..

TYPE DE REMUNERATION ou ALLOCATION :
☐ A.R.E.
☐ A.S.S.
☐ Région (ASP)
☐ RSA
☐ Salaire ou Revenu d'Activité
☐ Sans rémunération
☐ Autre (précisez) ……
……

Diplômes fédéraux (Arbitre, Animateur, Initiateur, Moniteur, Entraîneur…):
……
……
……
……..

Financement de la Formation

☐ Les frais de formation sont à ma charge

La formation est financée par :
☐ OPCA (FAF, Fongecif, AGEFOS, Uniformation…)
☐ Pôle Emploi
☐ Contrat de Professionnalisation
☐ Cap emploi, AGEFIPH
☐ Région : (préciser laquelle)……
☐ Employeur
☐ Autres (préciser)……
☐ Demande en cours
(merci de préciser l'organisme)
……

Comment avez-vous eu connaissance de la formation ?.....

<u>VOTRE EXPERIENCE ANTERIEURE</u>

- **En tant que salarié :**

- **En tant que bénévole :**

- **En tant que pratiquant :**

Fait à _____ Le _____